

# Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Contrôles officiels effectués sur les animaux et les produits d'origine animale exportés par des pays tiers dans l'Union afin de garantir le respect de l'interdiction de certaines utilisations d'antimicrobiens Modification Règlement 2017/625 <a href="#">2013/0140(COD)</a> Sujet 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/0055(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2017/625 <a href="#">2013/0140(COD)</a>
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 168-p4
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Consultation obligatoire d'autres institutions	<a href="#">Comité économique et social européen</a> <a href="#">Comité européen des régions</a>
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/9/05573